[illegible] payables d'avance. [illegible] ne sera arrêté, à moins que [illegible] arrérages [illegible] payés, et à moins que celui qui voudra interrompre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et [illegible] cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

[illegible] des abonnements à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies; dans le cas contraire elles resteront à la poste.

POUR PHILADELPHIE.

Le [illegible] ROBERT MORRIS, [illegible] une partie de son chargement engagé; pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
[illegible] SAM. C. BELL, rue du Canal.

POUR BOSTON, (paquebot.)

Le brick fin voilier et doublé en cuivre, LAGRANGE, capit. COLLINS, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu de jours. Pour passage, ayant des beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à
18 avril STETSON & AVERY.

POUR [illegible]—(Porto Rico.)

[illegible] voilière, doublée et chevillée en cuivre, BONITA, capit. Stockton, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis le poteau No. 18, ou bien à
17 avril HARRISON, BROWN & Co.

POUR NEW-YORK.—Paquebot du 20 Avril—Ligne de la Louisiane et de N. York. Le beau navire neuf LOUISVILLE, capitaine [illegible], partira comme dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le marché aux légumes, ou à
16 avril FOSTER & HUTTON.

POUR PORT-AU-PRINCE.

La belle goëlette TEMPLE, capitaine Moore, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de la Douane, ou à
14 avril J. W. ZACHARIE & Co.

POUR BALISE, HONDURAS.

La goëlette HALCYON, capitaine Jas. Maynard. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, [illegible] de la rue St. Louis, ou à
16 avril HARRISON, BROWN & CO.

POUR BOSTON,

La barque neuve et doublée en cuivre, ALASCO, capitaine Cole, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à STETSON & AVERY,
12 avril rue du Camp, No. 31.

POUR NEW-YORK, [Nouvelle Ligne,]

Le navire KENTUCKY, (paquebot du 22 avril) capitaine Dennis. Pour fret ou passage, s'adresser à WM. G. HEWES,
10 avril rue du Camp, No. 9.

A VENDRE OU A FRETER.

La goëlette fine voilière ELIZABETH, doublée et chevillée en cuivre, capitaine J. W. Fitzash, est maintenant prête à recevoir du frêt. S'adresser à DUFOUR & DESBOIS,
Courtiers, rue de Chartres, en face de la Bourse.
10 avril—☞

A FRETER.

Le brick fin voilier COMMERCE, du port de 170 tonneaux, est maintenant prêt à recevoir un chargement. On préférerait prendre du sucre pour New-York. Pour les conditions, s'adresser au capitaine à bord, au-dessus de la rue Conti, ou à LAUVE & BENEDICT,
16 avril rue de la Douane, No. 88.

A FRETER.

Le brick LUCY, capitaine Tiddle, du port de 150 tonneaux. On donnerait la préférence pour un port au sud du Cap Hateras. S'adresser à
10 avril WM. G. HEWES.

POUR LE HAVRE.

Le navire fin voilier, A 1, GROTON, capitaine R. Baker, partira le 20 du courant, et peut recevoir commodément quelques passagers. S'adresser à bord, ou à
9 avril F. PERRET, rue Toulouse, No. 62.

POUR BORDEAUX, (du 15 au 20 Avril.)

Le navire français LISE & AIMEE, Capit. Moulinet, peut encore recevoir à frêt environ 100 balles de coton, ou le même encombrement ainsi que des passagers, qui seront bien logés et nourris; s'adresser à bord, vis-à-vis la place d'Armes, ou à
4 avril V. ROUMAGE.

POUR PHILADELPHIE.

Le paquebot régulier, EDWARD BONNAFFE, capit. Malcom Campbell, est maintenant en déchargement, il pourra dans quelques jours, prendre un chargement de sucre, au haut ou au bas du fleuve. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à SAM. C. BELL,
[illegible] avril rue du Canal, No. 81.

A FRETER.

Le brick A1, ELVIRA, capitaine Graves. S'adresser à WM. G. HEWES,
31 mars rue du Camp, No. 9.

On a besoin d'un navire tirant peu d'eau, pour l'expédier à Tabasco, s'adresser à A. QUERTIER & BOUTIN,
30 mars rue St. Louis No. 26.

POUR TABASCO,

La goëlette TALMA, doublée et chevillée en cuivre, prête à recevoir un chargement. Pour frêt ou passage, s'adresser à
28 mars J. W. ZACHARIE & Co.

POUR BOSTON.

Le beau navire paquebot, MAJESTIC, doublé en cuivre, capt. M'Lellan, ayant la majeure partie de son chargement engagé, sera expédié sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine, vis-à-vis le poteau No. 66, ou à
26 mars. STETSON & AVERY.

A FRETER.

Le beau brick MARGARET, capitaine Lord, peut porter environ 300 boucauts de sucre, s'adresser à WM. G. HEWES,
20 mars rue du Camp, No. 9.

LIGNE DE PAQUEBOTS POUR BALTIMORE.

Les beaux bricks, doublés en cuivre, ARIEL, AJAX et BOURNE, feront à l'avenir ces voyages. Les armateurs espèrent mériter l'encouragement du public, tant par l'expérience des capitaines que par les bons emménagements des navires.

☞ Le brick ARIEL est maintenant prêt à recevoir un chargement. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine Banks à bord, ou à
[illegible] janv. J. W. ZACHARIE & Co.

Banque de la Cité de la Nouvelle-Orléans, 17 février 1832.

AVIS est donné par le présent aux personnes qui ont souscrit pour former le capital de cette institution, qu'elles auront à payer, sur le nombre d'actions pour lequel elles ont souscrit respectivement, une somme de dix piastres sur chaque action, le 30 de mars prochain, et que le [illegible] d'avril prochain, elles auront à faire un nouveau paiement de dix piastres, aussi par action. Les paiements devront se faire de 9 à 2 heures chaque jour. Aussitôt que la maison de banque sera ouverte, les actionnaires pourront, à leur option, payer $15 sur chacune de leurs actions respectives, ou de payer les deux termes à la fois.
12 [illegible] Par ordre de la direction, R. Claiborne, [illegible]

CORDES D'EMBALLAGE, &C.—100 rouleaux Cordes d'emballage du Kentucky, 100 balles Fil à voile, Pêches sèches en barils, Papier de paille pour enveloppe. A vendre par YORKE, MACALESTER & CO.
29 mars, rue du Camp, No. 65.

☞ [illegible] entre cette ville [illegible] Paquebots, [illegible] être établie. Les départs seront comme suit:

Navire LOUISVILLE, capitaine [illegible].

De la N.-Orléans.	De New-York.
20 novembre,	23 octobre,
5 février,	28 décembre,
20 avril,	13 mars,
5 juillet,	28 mai,
20 septembre,	13 août.

Navire NASHVILLE, capitaine Rathbone.

De la N.-Orléans.	De New-York.
5 décembre,	28 octobre,
20 février,	13 janvier,
5 mai,	28 mars,
20 juillet,	13 juin,
5 octobre,	28 août,

Navire NATCHEZ, capitaine Reed.

De la N.-Orléans.	De New-York.
20 décembre,	13 novembre,
5 mars,	28 janvier,
20 mai,	13 avril,
5 août,	28 juin,
20 octobre,	13 septembre.

Navire CREOLE, capitaine Page.

De la N.-Orléans	De New-York.
5 janvier,	28 novembre,
20 mars,	13 février,
5 juin,	28 avril,
20 août,	13 juillet,
5 novembre,	28 septembre.

Navire HUNTSVILLE, capitaine [illegible].

De la N.-Orléans.	De New-York.
20 janvier,	13 décembre,
5 avril,	28 février,
20 juin,	13 mai,
5 septembre,	28 juillet,
20 novembre,	13 octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à N.-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capts. expérimentés dans ces voyages et qui feront tout leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

NOUVELLE LIGNE DE PAQUEBOTS POUR NEW-YORK.

Les navires composant cette ligne, partiront de la Nouvelle-Orléans le 8 et le 22 de chaque mois, et de New-York le 1 et le 15 de chaque mois, (les Dimanches exceptés) durant la saison, savoir:

Le navire KENTUCKY, capitaine E. S. Dennis, devant partir le 22 avril.

Le navire ILLINOIS, capitaine W. Waterman, devant partir le 8 mai.

Le navire TALMA, capitain T. [illegible], devant partir le 22 mai.

Le navire TENNESSEE, capitaine G. Fowler, devant partir le 8 juin.

Le navire ALABAMA, capitaine Greenleaf, devant partir le 22 juin.

☞ Les bâtimens ci-dessus sont de la première classe sous tous les rapports, ont été construits à New York, et ils sont commandés par des capitaines expérimentés. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à WM. G. HEWES,
7 avril rue du Camp, no. 9.

Pianos-Fortés anglais à buffet.

RECEMMENT reçu par le navire Bellona, de Liverpool, et à vendre par les soussignés,

4 superbes Pianos-Fortés, Grands Piccola, avec colonnes et mirroirs, à 6 octaves et demi, d'un ouvrage supérieur et de la manufacture de Robert Wornum, de Londres; 4 Pianos Fortés, Picolas, de 3 pieds 6 pouces de hauteur, d'un son très-doux, de la même manufacture. Aussi, par des arrivages récents de France, plusieurs Pianos carrés, d'une forme très élégante, avec sommier en fer et double table d'harmonie; des Guitarres allemandes et françaises; Violons, Flûtes &c.

☞ Les articles ci-dessus seront vendus à bas prix au comptant, ou pour de bons billets payables en ville. M. Johns devant partir pour l'Europe le 25 du courant, profite de cette occasion pour offrir ses services pour des commandes en Angleterre, en France ou en Allemagne, à ceux qui voudront bien les lui confier.
E. JOHNS & CO.
12 avril rue de Chartres, No. 113

PROFESSEUR D'ANGLAIS ET DE LANGUES ANCIENNES.

Rue Royale, No. 199, entre Orléans et St.-Pierre.

J. A. FRYER, ayant enseigné les langues, et ce qui tient à une éducation soignée, dans des institutions distinguées en Angleterre et dans les Etats-Unis, a l'honneur d'annoncer au public qu'il tiendra classes chez lui et qu'il donne des leçons dans les familles et dans les pensions. 11 avril—[illegible]

A VENDRE par le soussigné, Bretagnes françaises larges et étroites, ayant droit au drawback; vin rouge de Médoc en barriques, de l'année 1827 [illegible] en caisses de 12 bouteilles, de Las Cases, Leoville, St. Julien (Médoc) de 1827; Bouchons pour bouteilles, en sac d'un millier et cinq-cents; Vin rouge en caisses de 12 bouteilles, Gruau-Larose; Liqueurs fines aux Larmes du Général Foy, en caisses de 12 bouteilles; Vin blanc en [illegible]; Chaudières à sucre assorties, et [illegible] de fourneaux; un Moulin complet pour sucrerie. 11 avril J. B. LABATUT.

HUILE ET BLANC DE BALEINE.—30 futailles Huile et 100 caisses Blanc de Baleine, de qualité supérieure, en débarquement du navire Majestic, de Boston, à vendre par
23 mars STETSON & AVERY.

A VENDRE—En débarquement du brick les Trois Sœurs, 4 caisses SANGSUES choisies, de première qualité, à vendre à la pharmacie du soussigné, au coin des rues Royale et St.-Pierre.
[illegible] mars FORESTIER.

LES soussignés offrent à vendre les Marchandises suivantes, savoir: 100 balles Toile de Russie écrue, et 25 do. blanche, ayant droit au drawback; 84 do. du pays, 4-4, et 100 do. [illegible]; 16 do. blanche, [illegible] draps, de 40 pouces de large; quelques balles de batiste rayée.

VINS—200 quarts et 100 [illegible] Malaga sec; 60 quarts vieux Madère de San Lucar et de Sicile; 60 caisses Savon de Castille; 70 barils Aloès; 100 demi-caisses Chocolat; 400 sacs Salpêtre; 120 caisses Blanc-de-Baleine.
23 mars LINCOLN & GREEN.

LES soussignés viennent de recevoir et offrent à vendre, dans leur magasin, encoignure des rues de Chartres et St-Pierre.

Châtaignes, Noix et Noisettes; Thon mariné, Olives [illegible], Champignons, Pâtés de toutes espèces, Saucissons de Lyon et de Marseille; Truffes à l'huile, Lentilles, Moutarde de Maille et de [illegible]; 20 caisses [illegible] frais; 300 boîtes Sardines, à l'huile et au beurre en boîtes et en demi-boîtes de Nantes et de Lorient, Amandes à la princesse, coque tendre; 1200 Paniers couverts; Absynthe, Eau [illegible] cristallisée, Kirshwaser, Maraskino de Zara, [illegible] Grenoble, Curaçao de Hollande, et autres liqueurs assorties; Fromage de Gruyère, de pâte grasse, de Goshen, de croûte rouge 100 caisses [illegible] caisses Raisin en grappes; Vin en caisses, diverses qualités.

Ils ont aussi en magasin: Sucre, café blanc de baleine, chandelles de suif, saumon et tous les articles qui concernant la [illegible], qu'ils vendront en gros et en détail.
19 mars CLAPIER & MICOUD.

PEAUX DE CHEVREUIL [illegible], à vendre par
[illegible] avril [illegible] MAGER.

[illegible] 1832, j'exposerai [illegible] pour compte de la succession de [illegible] 1°. Une négresse nommée [illegible], domestique de maison et marchande; 2°. Un lot de terre situé au faubourg Marigny, rue Mandeville entre les rues Casacalvo et Grands Hommes, ayant 40 pieds de face sur 154 de profondeur, avec les édifices qui sont dessus; 3°. Un lot de terre situé dans le même faubourg, attenant au précédent, ayant 17 pieds de face sur 154 pieds de profondeur, avec les édifices qui s'y trouvent; 4°. Un lot de terre situé rue des Grandshommes, entre les rues Mandeville et Marigny, mesurant 52 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, avec les édifices qui sont dessus.

Conditions; l'esclave, payable un tiers comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit, les propriétés foncières, un cinquième comptant et le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour.
MARTIN BLACHE, régister.

N. B. Les actes de vente seront passé pardevant C. Pollock, not. pub., aux frais des acquéreurs.
16 avril.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régister des Testamens.—vendredi, 18 mai 1832, à midi, j'exposerai en vente, à la Bourse, pour le compte de la succession de feu James Pitot, les esclaves et la propriété ci après, savoir: John, nègre américain depuis son enfance dans le pays, excellent domestique de maison et propre à tout, un peu enclin à l'ivrognerie; Pauline, négresse Hibo, âgée de 45 ans, un peu blanchisseuse, un peu domestique, avec sa fille Adèle, négrite âgée de 7 ans; Henriette, négresse âgée d'environ 21 ans, un peu couturière et domestique de maison, avec ses deux enfants, Angelina, âgée de 3 ans et demi, et Jean, âgé de 3 semaines; Lucile, griffe américaine, depuis long-temps dans le pays, âgée d'environ 38 ans, excellente cuisinière et un peu blanchisseuse; depuis environ 15 mois la dite Lucile, à la connaissance de ses maîtres, s'est dérangée 5 fois; [illegible], fille de Lucille, âgée de 13 ans, aiment à s'absenter.

Un Terrain, situé à l'encoignure des rues Bourbon et de l'Hôpital, ayant 60 pieds de face à la rue Bourbon et 80 pieds de face à la rue de l'Hôpital avec les édifices qui sont dessus.

Conditions: les esclaves à 6 mois de crédit et la propriété foncière à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; les billets seront divisés par coupons à la convenance des vendeurs. Par ordre de la Cour.
MARTIN BLACHE, Régister.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, not. pub., aux frais des acquéreurs.
13 avril

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régister des Testamens. Mardi, 24 avril 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu James M'Karaher, une Négresse nommée Dinah, âgée d'environ 55 ans, [illegible].

Conditions: comptant. Par ordre de la cour.
[illegible] mars MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—VENTE REMISE

Mardi 24 avril 1832, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour le compte de la succession de feu Chelanie Fleuriau, décédée épouse de Mr. L. R. Charbonnet,

UN LOT DE TERRE.

situé au faubourg Delord, à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Gaiennié, et ayant 30 pieds de face à la première, sur 130 pieds de profondeur et face à la dernière. Un autre lot de terre, attenant au précédent sur la rue Tchoupitoulas, et ayant 30 pieds de face sur 130 pieds de profondeur; Un autre lot de terre, attenant aux deux précédents sur la ligne du fond, et ayant 40 pieds de face à la rue Gaiennié sur 180 pieds de profondeur; le tout mesure française.

Conditions: un quart comptant, et le reste à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour, MARTIN BLACHE, Régister.

N. B. Les actes de vente seront passés par Félix de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs. 20 mars

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régister des Testamens.—Mardi, 24 Avril 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Marie Desforges veuve de feu Guillaume Bénite, les esclaves et propriétés ci-après, savoir: Tom, nègre Africain âgé d'environ 60 ans, [illegible] Boisson; Jacques, âgé d'environ 45 ans, bon charretier depuis longtemps dans le pays; Gabriel, nègre créole âgé d'environ 45 ans, charretier et confiseur; Prosper, nègre créole âgé d'environ 24 ans, bon charretier, cuisinier et domestique de maison; Aspasie, négresse Africaine, depuis son enfance dans le pays, bonne cuisinière et blanchisseuse, bonne domestique de maison, âgée d'environ 38 ans; Lucy, négresse Américaine âgée de 27 ans, blanchisseuse, bonne domestique de maison, un peu cuisinière, avec ses deux enfans nommés Moses, âgé d'environ 6 ans et George, âgé d'environ 2 ans; Louise, négresse âgée d'environ 26 ans, cuisinière et blanchisseuse, bonne domestique de maison,

PROPRIÉTÉS FONCIÈRES.

Un LOT de terre situé en cette ville, à l'encoignure des rues St. Louis et Bourgogne, ayant 26 pieds 7 pouces de face à la rue Bourgogne, sur 97 pieds de profondeur et face à la rue St. Louis (le tout mesure française) avec tous les édifices qui sont dessus, le dit lot de terre est borné du côté de la rue Bourgogne par la propriété du Dr. Heiman, et du côté de la rue St. Louis par celle de A. Mazureau.

Conditions; les esclaves à comptant et le reste à 6 et 12 mois de crédit, et le lot de terre à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billet endossés à la satisfaction de l'administrateur avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la cour.
MARTIN BLACHE, Régister.

N. B. Les actes de vente seront passés par devant Octave de Armas, Not. Pub., aux frais des acquéreurs.
21 mars.

COUR DES PREUVES.—Attendu que [illegible] Pile a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession de feu John Pile, son époux, décédé ab intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
13 avril MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régister des Testamens.—Vendredi 4 Mai 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Valery Nicholas, une négresse nommée ADELAIDE, âgée d'environ 45 ans, cuisinière et bon sujet, maladive.

Conditions, 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Par ordre de la Cour.
2 avril MARTIN BLACHE, régister.

FOND DE CONFISEUR A VENDRE.

CE superbe établissement, à l'encoignure des rues du Canal et Camp, à proximité de la ville et du faubourg et de tous les hôtels environnants, est certainement un des mieux achalandés de cette ville par les demandes de la campagne qui s'y font journellement, et son détail suivi pour la ville; on peut assurer aux personnes qui voudraient placer leur argent qu'il est impossible de le faire d'une manière plus avantageuse qu'en achetant ce fond. Il n'est pas nécessaire que l'acquéreur sache travailler l'état de confiseur; on vendra avec l'établissement, 6 esclaves parfaitement entendus dont deux élevés par moi dans cette partie, ils sont sages et intelligents et ne laissent rien à désirer sous le rapport du talent. L'acquéreur pourra se convaincre par lui-même du détail qui s'y fait, en restant quinze jours dans l'établissement, et j'ose assurer que dans les vingt-huit mois, qui sont à courir pour finir le bail, on peut certainement y gagner de 8 à 10 mille piastres. Le seul motif qui me force à vendre, c'est l'état de maladie continuel où je suis réduit qui ne me permet pas d'y tenir avantage. Pour renseignement, s'adresser à Mr. N. Burel, ou au soussigné propriétaire de l'établissement.
13 avril.—15. A. LACOUTURE.

310 SACS Café de Rio, et 247 de la Havane, première qualité, à vendre par
23 mars HARRISON, BROWN & CO.

EN débarquement du navire John Sargeant, Charrettes, Drays et Brouettes, à vendre par
27 mars SAM. C. BELL, rue du Canal, No. 81

VENTES A L'ENCAN.

PAR ISAAC L. M'COY.

MARDI, 15 mai prochain, il sera vendu à midi, à la Bourse, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, en date du 11 de ce mois, un ILET DE TERRAINS de valeur, No. 31, au faubourg La Fayette, divisé en 32 lots, et bornés par les rues St.-André, des Chataigners Joséphine et Peupliers, ou à la continuation de la rue du Camp. Onze de ces terrains font face à la première rue; cinq à la seconde; onze à la troisième, et cinq à la quatrième, et mesurent chacun de 26 à 32 pieds de face, sur 110 pieds 7 pouces à 150 pieds 10 pouces de profondeur; comme on le verra plus amplement sur le plan déposé à la Bourse. Le dit ilet a été dernièrement entourré, et la terre est très-élevée.

De plus, vendredi 17 mai, il sera vendu à midi, à la Bourse, en vertu d'un ordre de la dite cour,

L'esclave Charles, âgé de 25 ans, dans le pays depuis l'année 1817; c'est un esclave très-fort, bien intelligent; il s'entend à conduire un dray et il travaille aux presses-à-coton; il s'est absenté quelquefois, mais il n'a jamais quitté la ville.

Il sera de plus vendu, le samedi 19 mai, à la Bourse, en vertu de la dite cour, un autre ILET de terrains, No. [illegible], faubourg La Fayette, borné par les rues Jackson, des Peupliers, Philippa et des Magasins, et divisé en 28 lots, dont onze font face à la première rue, sept à la seconde, trois à la troisième et quatre à la quatrième, et mesurent chacun 26 pieds 6 pouces, sur 29 pieds 8 pouces de face, et 120 à 199 pieds 8 pouces de profondeur. Cet ilet est bien entourré et il s'y trouve une Maison, une cuisine, puits carrelé, &c. Il y a dessus 3 [illegible]00 orangers, des pêchers, figuiers, pruniers &c.

Conditions: Pour les deux terrains, 1, 2 et 3 ans de crédit; pour l'esclave Charles, 6 mois; le tout en billets endossés, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés en l'office de Wm. Boswell, notaire, aux frais des acquéreurs.
13 avril

PAR ISAAC L. M'COY.

SAMEDI, 21 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse, un TERRAIN de valeur, situé à l'encoignure des rues de la Douane et Robertson, ayant 60 pieds de face à la première rue, sur 132 pieds 2 pouces à la seconde, et désigné par le No. 6, de l'ilet No. 36. Conditions: moitié comptant, et le reste à un an, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 13 avril

PAR ISAAC L. M'COY.

LUNDI, 30 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse, 55 TERRAINS situés au nouveau faubourg Marigny, et fesant face aux rues St. Bernard, White, Prosper et Solidelle, et aux deux branches du canal St. Bernard conduisant au bayou St. Jean. Ils ont 40 à 60 pieds de face sur environ 125 à 292 pieds 8 pouces de profondeur; on en verra plus amplement [la description] dans le plan exposé à la Bourse.

Les terres sont superbes et sont exemptes de l'herbe [illegible], ce qui les rend propres au jardinage.

Conditions: Un dixième comptant, et le reste à 1, 2, 3 et 4 ans, avec hypothèque et endossements sur les deux billets seulement. Les actes de vente seront passés en l'étude de H. Pédesclaux, notaire, aux frais des acquéreurs. 14 avril

PAR ISAAC L. M'COY.

LUNDI, 14 mai prochain, à midi, il sera vendu à la Bourse, par ordre du syndic des biens de S. F. West, les ESCLAVES suivans, savoir: Cyrus, âgé d'environ 30 ans, bon cocher, depuis 18 mois en cette ville; Stephen, âgé d'environ 26 ans, bon domestique de maison, il a une hernie; cet esclave est acclimaté; Charlotte, sa femme, âgée d'environ 24 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison; elle est garantie contre les maladies et vices prévus par la loi. Conditions: comptant. Les actes de vente seront passés en l'étude de Wm. Boswell, aux frais des acquéreurs. 13 avril

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu mardi, 24 avril, à la Bourse, à midi, 21 ESCLAVES provenant de la briqueterie de Mme. Veuve Gélme, savoir:

Aimée, négresse de 25 ans, et sa fille de 9 ans; Amant, de 40 ans, et sa fille de 9 ans; Louis, nègre de 50 ans, et sa femme de 45; Marianne, 35; Génie, 40; Marie-Jean-Pierre, 35; Génie, 25; Poussin, 19; Auguste, nègre, 38; Franc, 25, bon mouleur; Augustin, 24, charretier; Jim, 45, manœuvre; William, 38, briquetier, charretier et laboureur; Baptiste, 35, boulanger; Carambaud, 38, mouleur; Ponce, 30, charretier; Télémaque, 30, un peu mouleur; Charles, 28, presqu'aveugle.

Conditions: Un et deux ans de terme, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés chez M. Octave de Armas, notaire public. 26 mars

$20 DE RECOMPENSE.

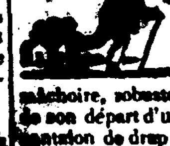

Parti marron de chez le soussigné, vers la fin de Février dernier, le nègre nommé GEORGE, de la taille de 5 pieds 2 ou 3 pouces, parlant le français et l'anglais. Il a le regard sournois, une grosseur à la mâchoire, robuste, et très intelligent. Il était vêtu lors de son départ d'une veste de casimir blanc gris, d'un pantalon de drap bleu et d'une casquette de cuir ciré. Il vendait, depuis huit mois, de la faïence par les rues.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le logera dans une des geôles de cet état.

Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne point le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis d'après la rigueur des lois.
4 avril—15 N. C. TRÉMOULET.

☞ La Gazette de Bâton Rouge et le Vicksburg Register, (Miss.) sont priés de publier cet avis pendant une semaine.

Mme. FANNY FRYER, a l'honneur d'annoncer son changement de domicile, son magasin est maintenant N°. 199, toujours rue Royale, entre Orléans, et St. Pierre. Elle a une grande variété de chapeaux de paille et d'autres objets de nouveauté, et elle attend par les premiers arrivages de France un grand assortiment d'articles du dernier goût.

Elle mettra tous ses soins à mériter la continuation de la confiance qu'on lui a déjà accordée.

On a besoin de deux ou trois apprenties.
14 mars

AVIS

Aux amateurs de Harpe.

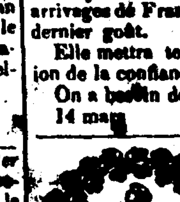

A VENDRE par le soussigné, deux superbes Harpes à double mouvement, en acajou moucheté et à soupape, de la fabrique d'Erard frères, à Paris. Ainsi que plusieurs méthodes pour la harpe, à simple et double mouvement, par Xavier des Argus; de plus, plusieurs jeux de cordes complets.
LEPAGE.
Professeur de musique,
4 fév—3m rue Ste. Anne, N°. 121.

Mr. CHAPMAN.

ACADÉMIE D'ÉCRITURE,

Rue du Canal, No. 45.

OU l'on enseigne l'écriture dans tous les genres, d'après des principes certains.—Sa méthode pour l'enseignement de cet art utile, est entièrement différente de toutes celles qui ont été introduites jusqu'ici dans cette ville. Elle donne en peu de temps, une écriture pratique utile et permanente, qui convient parfaitement aux dames et aux messieurs de tout âge—"c'est la seule méthode (dit l'Institut d'Albany) qu'on puisse acquérir en un nombre limité de leçons.—Heures de leçons, pour les dames, de 9 heures du matin à 1 heure de l'après-midi; pour les messieurs, de 7 à 8 heures du matin, et de 8 à 9 de l'après-midi. On enseignera avec succès la taille des plumes à tous les élèves.

Pour plus amples informations, s'adresser à cet établissement.

Pour les renseignemens s'adresser à MM. J. Hagan, Nathaniel Dick, rév. C. M. Hull, J. Jandon, A. Hennen, rév. F. Clapp, J. A. B. Morton, général Wm. L. Robeson, et Isaac T. Preston.

N. B. On exécutera dans le meilleur goût, des cartes de visite et de profession pour les dames et les messieurs, registres de famille, certificats de mariage, diplômes, titres d'Albums, et toute sorte d'écritures, soit simples, soit enjolivées. [illegible]

PAR ISAAC L. M'COY.

EN vertu d'un ordre de l'hon. Cour de District du 1er. district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu positivement et sans reserve, mardi, 24 avril courant, à 10 heures, pour compte de qui il appartiendra, dans la cour de la Douane, les boissons de valeur suivantes, savoir:

No. Marques.
1 W 5 pipes eau-de-vie de Seignette,
2 " 10 do. eau-de-vie de Bordeaux,
3 " 5 pipes genièvre de Londres, 3e. preuve,
4 " 10 pipes genièvre de Hollande, marq. [illegible]
5 D 150 barillets vin de Malaga sec, avec des cercles en fer,
6 " 50 quarts de pipes do. do.
7 M 100 barillets vin de Madère fait à Marseille avec des cercles en fer,
8 S 149 barillets vin de Malaga doux, avec des cercles en fer.
9 " 50 quarts de pipes do. do. do.
10 [I] 25 quarts de pipes vin de Ténérif,
11 [W] 27 do. do. do.
12 " 1 pipe do. do.
13 " 1 demi-pipe do.
14 " 5 pipes genièvre de Hollande, marq. de [illegible]
15 [W] 5 pipes genièvre de Hollande (marqué de Hour Glass,
16 M 50 quarts de pipes vin de Malaga doux,
17 " 38 do. do. vin de Madère fait à Marseille.
18 " 15 do. do. vin de Ténérif,
19 " 3 pipes do. do.
20 W 46 quarts de pipes vin doux de Malaga,
21 E & S 77 quarts de pipes vin de Malaga sec avec cercles en fer,
22 PD 28 do. do. vin de Malaga doux,
23 " 36 do. do. do. do.
24 A 9 do. do. vin de Ténérif,
25 W 10 barillets rum de la Jamaïque,
26 " 10 pipes eau-de-vie de Seignette,
27 M 10 quarts de pipes vin des Canaries,
28 " 4 do. do. vin de Lisbonne,
29 " 5 demi pipes vin de Madère,
30 " 5 barillets vin de Madère de Malmsey,
31 W 28 barriques huile de baleine,
32 " 41 barils huile à tanner,
33 M & H 17 barriques huile de baleine,
34 B 19 barriques huile de baleine,
35 " 57 barils huile à tanner,
36 P 2 demi pipes vin de Ténérif,
37 P D 8 quarts de pipes do.
38 P 6 pipes vin de Madère fait à Marseille,
39 " 4 quarts de pipes do.
40 L 10 quarts de pipes vin sec de Malaga, avec des cercles en fer,
41 M 10 do. do. do. do.
50 " 10 quarts de pipes vin de Madère fait à Marseille, sujets à la remise des droits,
" " 115 do. do. do. do.

Conditions: Toute somme au-dessous de $200 comptant, au-dessus de 200 et au-dessous de $500, à 4 mois; au-dessus de $500, six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction. 18 avril

PAR ISAAC L. M'COY.

LUNDI, 23 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse, dix Terrains de valeur, contigus, situés dans l'ilet borné par les rues Constance, de la Cour, Annunciation et des Orangers. Les Nos. 1, 2, 3, 4, 5 et 6, ont chacun 31 pieds de face, rue Constance, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur; les Nos. 7 et 8, contigus, ont 31 pds. 11 pouces de face, rue de la Cour, sur 150 pds. [illegible] pouces de profondeur; les Nos. 9 et 10 ont 31 pds. 11 pouces, rue des Orangers, sur [illegible] pds. 9 pouces, comme on le verra plus amplement sur le plan exposé à la Bourse. Conditions: un cinquième comptant, et le reste en portions égales payables au 1er. janvier 1833, 34, 35 et 36, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant W. Y. Lewis, not. pub. aux frais de l'acquéreur.
19 avril

PAR ISAAC L. M'COY.

SAMEDI, 21 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse, un Terrain de prix, et les améliorations qui s'y trouvent, situés au faubourg de l'Annonciation, dans l'ilet borné par les rues de Levée, Robin, Magasin et Calliope, ou continuation de la rue du Camp. Ce terrain mesure 63 pieds 11 pouces de face à la dernière rue, sur 127 pieds 11 pouces de profondeur, mesure américaine. Les améliorations consistent en une boutique neuve en briques, de 30 pieds sur 20; à un étage, elle n'est pas entièrement finie; il s'y trouve un jardin, bien élevé, ayant beaucoup de vignes, et des arbres fruitiers de toute espèce. On vendra en même temps une quantité de planches qui se trouvent sur ce terrain. On exposera le plan à la Bourse.

Conditions: Moitié comptant, et le reste à un an, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque.

L'acte de vente sera passé pardevant L. T. Caire, not. pub., aux frais des acquéreurs. 18 avril

PAR ISAAC L. M'COY.

LE samedi 28 avril, il sera vendu à midi, à la Bourse, sans reserve, les Propriétés de valeur appartenant à la succession de Martin Bourgeat, savoir:

Huit TERRAINS de valeur, contigus, avec les édifices qui s'y trouvent, situés dans l'ilet borné par les rues des Français, Moreau, Champs-Elisées et Casa Calvo, et formant l'encoignure des deux dernières, [illegible] au chemin-de-coulisse et à la Place Washington. Cinq de ces Terrains font face aux Champs-Elysées et mesurent 28 à 27 pieds 10 pouces de face sur [illegible] de profondeur. Les trois autres, 6, 7 et 8, ont 29 pieds 9 pouces de face à la rue Casa-Calvo, sur 127 pieds 10 pouces de profondeur, comme on le verra sur le plan exposé à la Bourse.

Conditions: Moitié payable au 1er. mars 1833, et l'autre moitié en mars 1834, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à final paiement, et négociables à la Banque d'Orléans. Les actes de vente seront passés en l'étude de L. Férand, not. pub. aux frais des acquéreurs. 18 avril

CALLIGRAPHIE.

SYSTEME CASTÉRIEN.

MR. DOLBEAR engage les Messieurs et les Dames de la Nouvelle-Orléans, à venir visiter son établissement, encoignure des rues de Chartres et Conti, No. 92, afin de voir les progrès rapides qu'ont faits les personnes depuis l'âge de 8 jusqu'à 40 ans qui ont pris des leçons de lui.

N. B. La méthode qu'on emploie pour montrer aux élèves, leur donne une écriture nette, expédiée et [illegible]. Elles peuvent aller prendre leurs leçons à l'établissement, ou les recevoir chez elles.

Les classes sont distribuées pour le jour et le soir de manière à faciliter toutes les personnes qui désirent profiter de l'occasion.

☞ Cette semaine, il commencera de nouvelles classes.

M. D. réfère le public aux personnes dont les noms suivent qui ont visité son établissement. Son Excel. le gouverneur Roman; Dénis Prieur, maire de la ville; Rév. évêque L. D. Neckere, Rév. T. Clap, Rév. A. Moni, L. C. Duncan, J. A. Maybin, A. Grailhe, W. Egnew. Rév. Mr. Nash. 9 avril—15.3pa.

A VENDRE.—Un assortiment de FAIENCE, propre aux marchés du Mexique, reçu par le Birkby, de Liverpool, à vendre par V. AICARD,
20 mars No. 27, ancienne Levée.

312 CAISSES chandelles de suif, de première qualité, de la manufacture de James Blake & Co., en débarquement du navire John Sargeant, à vendre par W. G. HEWES,
26 mars No. 9, rue du Camp.

SUCRE—143 boucauts qualité supérieure, sur une habitation, à un mille au-dessous du Détour, côté droit du fleuve, à vendre par
12 mars DUCROS & MORPHY.

659 BARILLETS clous coupés et pointes, reçus par le navire John Sargeant, à vendre par WM. G. HEWES.
26 mars No. 9, rue du Camp.

MACHINE A VAPEUR.—La machine du bateau à vapeur Gagon, est offerte en vente à bas prix. S'adresser à bord du Senator. 24 mars

AMANDES.—30 balles amandes récemment reçues, à vendre par TOURNE & BECKWITH,
20 mars Nouvelle Levée, No. 13.

VITRES.—500 demi-caisses de VITRES assorties, de 8 à 10, et [illegible] de Philadelphie, à vendre par YORKE, MACALESTER & CO.
17 mars